

Image not found or type unknown



Contrat de travail valable ou pas

Par **corinne08**, le **11/03/2015 à 08:32**

Bonjour j ai signe un cdd en remplacement d une personne qui n est pas salarie dans l entreprise ils se sont trompes quand ils ont rédigés le contrat celui ci est il caduqueMerci

Par **moisse**, le **11/03/2015 à 10:30**

Bonjour,le contrat n'est pas caduque, auquel cas vous devriez rembourser les salaires versés, mais éventuellement conclu pour un motif irrégulier.Mais ce n'est pas le cas.Le contrat est parfaitement valide, si la personne en question est effectivement absente.